

La ferme Monnot à Pontru : un exemple de modernité au XIX^e siècle

Le hameau qui a donné son nom à la commune de Pontru a été pendant tout le XIX^e siècle la propriété de la famille Monnot laquelle s'est totalement identifiée au lieu alors que la plupart des habitants étaient installés sur le hameau de Berthaucourt. Autour de l'église se trouvent le château, la ferme, la râperie et la cité ouvrière habitée par les employés de la ferme Monnot. Le tout est situé à proximité de l'Omignon.

Autre aspect étonnant, c'est la diversité du mode d'exploitation de la ferme : alternativement faire-valoir direct, gérance ou location, de même que pour la sucrerie. À chaque génération, on observe des mises en vente de parcelles importantes ou du domaine entier, suivies parfois d'acquisition.

De la constitution d'un patrimoine foncier à la ferme expérimentale

Un patrimoine foncier hérité de la Révolution

Le village de Pontru est cité depuis le VIII^e siècle. On n'y connaît qu'un seul seigneur, Philippe de Pontru en 1140, avant que le domaine ne passe sous la seigneurie de l'abbé de Vermand¹. Dans son ouvrage, *La mémoire de Vermand*, Jacques Coquelle déplore l'absence de documents sur l'origine de beaucoup de biens fonciers de l'abbaye Notre-Dame de Vermand. Ces biens provenaient soit de dons purs et simples, soit ils étaient assortis de redevances ou de prestations, d'acquisitions ou d'échanges. Leur possession, et notamment celle de Pontru, était toutefois ancienne, puisque l'auteur souligne que l'abbé était seigneur de Pontru en 1384. « Un maire et des échevins » en géraient les revenus, ainsi que ceux de la ferme du Grand Priel. Les terres de Pontru étaient dans la mense abbatiale depuis 1674, et se composaient de 560 setiers 40 verges, soit environ 192 hectares.

L'abbaye de Vermand, comme les autres couvents de l'ordre de Prémontré, observa le faire-valoir direct puis passa à l'affermage des terres. En général, le fermier construisait sa maison sur le sol du bailleur, ce qui lui assurait une certaine longévité dans la fonction.

1. Jacques Coquelle, *La mémoire de Vermand*, t. 1 : *L'abbaye royale Notre-Dame*, Dalmanio, 1985 ; Théodule Collart, *Histoire de Pontru*, Pontru, 1950, s. p.

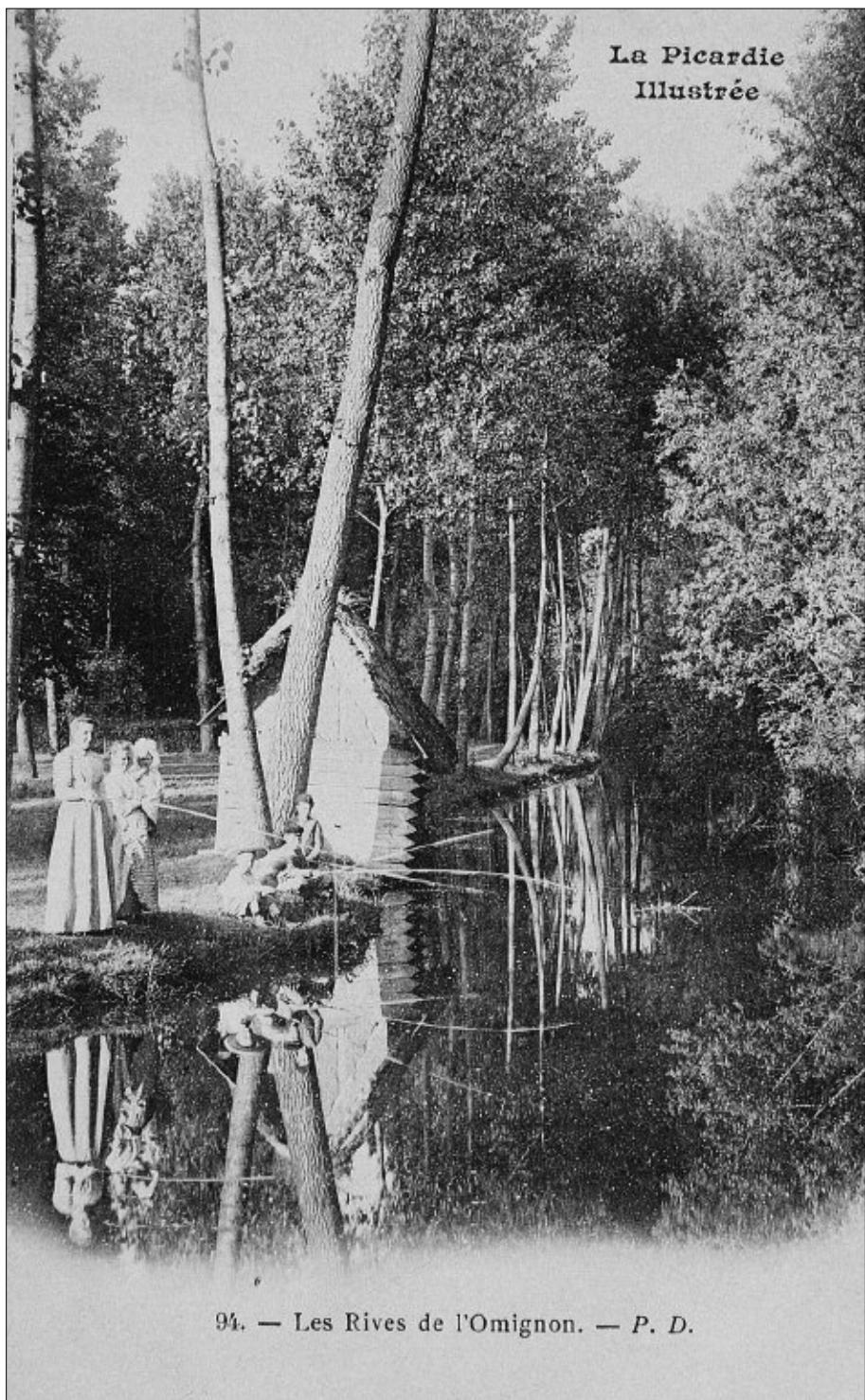


Fig. 35. Les rives de l'Omignon. Carte postale. Coll. part.

À l'époque de la Révolution, les terres de Pontru étaient louées par moitié à Pierre Loiseaux² et à Jean-Louis Monfourny. Il n'est pas facile de donner la superficie de chaque ferme, celles du Grand-Priel, de la Désolation, de la Haute-Bruyère, de l'Ascension, de la Maison-Rouge, de Bracheul, de Bertaucourt, de Pontru faisant partie du même et vaste terroir de Pontru. La ferme de Pontru est, après la Révolution, réunie un temps à celle du Grand-Priel et par la suite certains marchés de terre passent de l'une à l'autre.

L'abbaye de Vermand ferme ses portes le 28 décembre 1790, après la célébration de la dernière messe. Ses biens entrent dans le giron de la Nation. De nombreuses ventes de biens nationaux, terres et bâtiments, eurent lieu entre le 27 avril et le 13 mai, puis en 1792³. Leur complexité ne permet pas de donner ici le détail de toutes ces tractations⁴. Les terres de Pontru, qui sont des biens nationaux de seconde origine, sont vendues en deux lots le 12 juin 1792 à Auguste Merlier, spéculateur bien connu des milieux d'affaires saint-quentinois. Merlier agit en faveur d'un notaire parisien, Martisson.

Un premier Monnot désintéressé

Les terres de Pontru sont possédées par plusieurs propriétaires, avant d'être rachetées par Pierre Nicolas Le Roy⁵, demeurant à Estrées, futur beau-père de Charles Monnot. Pierre Le Roy acquiert également des terres de même origine situées à Gouy et à Montbrehain. Nous n'avons pas connaissance de l'acte d'acquisition des terres de Pontru par les époux Le Roy-Badin, mais il est vraisemblable qu'elles ont été acquises dans l'intention de doter leur fille unique, Madeleine Émilie Le Roy, qui épouse, en 1794, Charles Monnot, négociant-fabricant de gaze à Paris.

Charles Monnot est le premier des quatre Monnot qui gèreront la ferme de Pontru pendant plus d'un siècle. Il est né en 1765 à Beaune et demeure à Paris, 7 rue du Renard-Saint-Sauveur (4e arrondissement). Il fabrique des gazes et des « schalls ». Vers 1794, il épouse Marie Madeleine Émilie Le Roy, fille de Geneviève Badin et de Pierre Nicolas, dont les ancêtres ont été mulquiniers à Levergies, Ramicourt, Estrées. Pierre Le Roy avait introduit à Estrées, en 1777, la fabrication des gazes de soie⁶.

Émilie Le Roy hérite du domaine de Pontru à la mort de ses parents. Le couple Monnot-Le Roy⁷ aura quatre fils et une fille. Charles Monnot place en 1806

2. Ce dernier fut nommé expert lors des saisies des biens révolutionnaires. Arch. dép. Aisne, Q 112/2863.

3. Arch. dép. Aisne, 283 E 20, Me François Grignon, notaire à Caulaincourt.

4. Jacques Ducastelle, « La vente des biens nationaux à Saint-Quentin », *Études révolutionnaires saint-quentinoises*, Société académique de Saint-Quentin, 1989.

5. Pierre Nicolas Le Roy était né à Estrées le 5 octobre 1742. Il est décédé à Saint-Quentin le 8 vendémiaire an II.

6. Alphonse Ognier, *Notice historique sur Gouy et Le Catelet*, 1863, p. 389.

7. Ce nom restera ainsi porté durant trois générations.

deux d'entre eux, l'aîné Jean-Baptiste et le second, Pierre-Louis, « à titre d'apprentis à l'état de gaziers » chez le sieur Jourdain. Ils en sortent en octobre 1810, munis de certificats⁸. Dès 1812, ils mettent en fermage l'ensemble du domaine⁹.

Charles Monnot-Le Roy et son fils aîné ne commencent à s'intéresser aux terres de Pontru que quelques années plus tard. Selon sa famille, son goût spéculatif est freiné par ses convictions religieuses. Il attend 1822 pour faire construire la ferme de Pontru, le pape ayant alors permis aux catholiques de conserver les biens d'Église achetés par eux¹⁰.

En réalité, Charles Monnot, jouissant par son épouse du domaine, cherche dès 1819 à s'en débarrasser :

A vendre. Domaine situé à Pontru, canton de Vermand, arrondissement de Saint-Quentin. Il consiste en deux fermes dites de Pontru, bâtiments, héritages, terres labourables, prés, marais et plantations de la contenance totale de 220 ha 53 a 55 ca. Il a été affermé pour dix-huit années commencées par la récolte de 1812. Par suite de rétrocession de ce bail, le sieur Santin jouit de la moitié dudit domaine et le sieur Hutin de l'autre moitié. Cette autre moitié pourrait aussi être donnée à bail, car le fermier consent formellement à la cessation de sa jouissance. S'adresser à M. Monnot-Le Roy, négociant à Paris, propriétaire dudit domaine, à M. Garnier son régisseur à Estrées, et à Me Paringault, ancien notaire à Saint-Quentin¹¹. La vente ne se fait pas, faute d'acquéreur.

Jean-Baptiste Monnot-Le Roy : l'agriculteur expérimentateur

Jean-Baptiste Monnot-Le Roy, fils de Charles Monnot, est né à Paris le 21 germinal an III. Il fait ses études à l'Institution Favart, une des pensions les plus renommées de Paris. C'est là qu'il puise les premiers éléments des sciences, dont il complète plus tard l'étude par des travaux sérieux, et qu'il développe les aptitudes si remarquables de son intelligence, pour l'appliquer ensuite aux questions pratiques de l'économie, de l'industrie et de l'agriculture¹². Il a dix-neuf ans lorsqu'en 1814, il est au nombre de ces jeunes gens qui, dans la plaine de Saint-Denis, osent s'opposer à l'entrée des Russes et des Prussiens dans la capitale.

La famille continue de se partager entre Pontru et Paris, peut-être aussi Saint-Quentin où elle possède une maison au n° 1 de la rue de Vesoul¹³. Jean-Baptiste travaille aux côtés de son père durant une période indéterminée. En 1830, il est négociant à Paris. Il s'associe¹⁴ également à son frère Pierre-Louis¹⁵.

8. Arch. nat., Minutier central des notaires, X 896, 14 novembre 1810, Me Sensier, notaire à Paris.

9. Acte reçu par Me Paringault, notaire à Saint-Quentin le 9 juin 1812. Les époux Neufville versent un fermage annuel de 2 500 francs tant en argent qu'en récoltes et produits.

10. Correspondance de Louis Monnot. Arch. privées.

11. *Journal d'affiches de Saint-Quentin*, 11 mai 1819.

12. *Journal de Saint-Quentin*, nécrologie, 15 août 1857.

13. Aujourd'hui la Poste.

14. Arch. nat., Minutier central des notaires, LXXXIX 1185, 3 juin 1833, Me Lecomte, notaire à Paris. La liquidation de la société commerciale ayant existé entre son frère et lui a lieu avant cette date.

15. Ce dernier est décédé à Malte en 1836.

L'acte signé par sa mère et daté du 20 mars 1830 – cette date correspond à la fin des baux de 18 ans – lui donne en toute propriété « la maison d'habitation, bâtiments nécessaires à l'exploitation, terres labourables, prés, étangs et plantations en dépendant ». Le domaine a une superficie de 222 ha 25 a 52 ca, d'après l'arpentage de 1821. Il s'y ajoute l'ancien presbytère et son verger, acquis par les époux Monnot en 1825. La donation est évaluée à 80 000 francs en avancement d'hoirie et fait l'objet d'une rente de 2 500 francs jusqu'au décès du dernier vivant des parents de Jean-Baptiste Monnot¹⁶.

Le 4 juin 1833, le jeune homme épouse la fille de son ancien maître de pension, Aglaé Marie Favart¹⁷. Le mariage religieux a lieu à Saint-Maur. Le contrat de mariage des époux, signé la veille à Paris, nous apporte maints renseignements en ce qui concerne les apports de l'époux : tout ce qui meuble ou garnit son appartement de Paris¹⁸ et sa maison d'habitation de Pontru ainsi que le domaine. Celui-ci consiste en une maison d'habitation, une maison du fermier et des bâtiments d'exploitation, des terres labourables, des prés, des marais, des étangs et des plantations ; la maison du presbytère et son verger. Il s'y ajoute la propriété dite La Pêcherie, comprenant une maison d'habitation, un jardin, un verger, un étang, un cours d'eau, une digue, des plantations et un bois, à proximité de la rivière de l'Omignon, le tout pour une contenance de 5 ha 56 a 18 ca¹⁹. Jean-Baptiste Monnot déclare que depuis la donation de sa mère, « il a réalisé dans le domaine des constructions importantes et de nombreuses améliorations qui en ont augmenté la valeur »²⁰.

Les époux vivent entre Paris et Pontru. Leurs deux enfants sont nés à Paris. Mais le 17 mai 1839, le préfet de la Seine fait savoir à son collègue de l'Aisne que Jean-Baptiste Monnot a transféré son domicile politique à Pontru le 19 avril précédent²¹.

Propriétaire terrien et châtelain

Les actes notariés ci-dessus mentionnent « maison d'habitation ». Il s'agit bien de la maison de maître, puisqu'un logement destiné au chef de culture existe à proximité. Un récit de contemporains lui attribue des origines lointaines²². Mais Charles Poëtte, évoquant « le château » de Pontru, estime la date de sa construction aux environs de 1859.

16. Arch. nat., Minutier central des notaires, X 1047, 20 mars 1830, Me Michel Aumont, notaire à Paris.

17. Née en 1816.

18. Rue Thévenot, où tous demeurent, même Auguste, un autre de ses frères qui est notaire.

19. Acquis de M. Dollé le 28 décembre 1832, par contrat passé par-devant Me Desjardins, notaire à Saint-quentin.

20. Arch. nat., Minutier central des notaires, LXXXIX 1185, 3 juin 1833, Me Lecomte, notaire à Paris.

21. Arch. dép. Aisne, dossier Piette : Pontru.

22. Madeleine et Georges Pion, « Le château de Pontru et la famille Monnot avant 1914 », s.d., archives privées.



Fig. 36. Le château de Pontru. Carte postale. Coll. part.

Selon son contrat de mariage, Jean-Baptiste Monnot-Le Roy insiste sur les améliorations qu'il a apportées aux bâtiments entre 1830 et 1833. S'agit-il d'une nouvelle construction ou d'une rénovation spectaculaire de la maison, elle aussi récente, puisque les chanoines n'y avaient pas bâti ? Certains pensent que le château, bien que de style Louis XVI, date du XIX^e siècle. Les quatre fausses colonnes qui ornent le corps central font penser au théâtre de Saint-Quentin. On accède à l'entrée principale par une avenue longeant la façade de l'église.

Celle-ci a été probablement bâtie par les moines. Placée alors sous le patronage de saint Remy, elle était entourée du cimetière communal, le tout enclavé dans la propriété Monnot. Elle a été restaurée en 1834²³.

Au fond de l'avenue, entre deux énormes piliers, la grille monumentale donnait accès au domaine, la façade principale se trouvant au sud, du côté de l'étang, de la cour d'honneur et des jardins. Mais après la Révolution, le passage par l'avenue n'était plus qu'une servitude, ayant été exproprié avec l'église paroissiale. Ceci explique l'établissement de l'entrée principale du côté de la route, lors de la reconstruction.

On accède au bâtiment rectangulaire par un perron de quatre marches et la porte d'entrée vitrée, sous un plein-cintre comme les deux fenêtres voisines.

23. Elle passa à une date indéterminée au patronage de saint Barthélémy. Détruite pendant la Grande Guerre, elle a été reconstruite au centre du village.

Du grand vestibule au plafond soutenu par deux colonnes, un escalier à double révolution menait aux étages, un premier et des greniers. Au rez-de-chaussée se trouvent à gauche un immense salon, puis la salle de billard. À droite s'ouvre la grande salle à manger, communiquant avec deux autres salons. Au fond sont les cuisines, la lingerie, la buanderie donnant au nord, avec entrée pour le personnel. Dans la petite cour qui y donne accès, une porte permet de passer à la ferme, dont l'entrée principale donne, comme aujourd'hui, au nord, sur la route.

Une ferme précurseur

Dès les premières années de l'installation de Jean-Baptiste Monnot à la ferme, il est surprenant de voir avec quelle facilité le fabricant de gaze s'est mis dans la peau d'un agriculteur, et les résultats qu'il obtient. Sa ferme est fréquemment citée en exemple.

Il y pratique le sous-solage, une charrue derrière l'autre, dans le même sillon. Cette méthode est alors très décriée avant d'être adoptée dans toutes les fermes du voisinage. On s'en étonne seulement en raison de la faible couche arable de la plupart des terres de la ferme. Il adoptera aussi le procédé de terrage, à l'aide du produit de curage du cours d'eau et des résidus de la sucrerie, comme le poursuivront ses successeurs²⁴.

Dès 1837, il est membre associé de la section d'agriculture de la Société académique de Saint-Quentin²⁵. La même année, la Société royale et centrale d'agriculture lui attribue la grande médaille d'argent, pour l'introduction d'engrais ou d'amendements inusités, notamment des engrains artificiels et de l'engrais liquide (lisier)²⁶. Il préconise aussi l'augmentation du troupeau de sa ferme afin d'obtenir des engrais naturels pour compléter les engrains artificiels²⁷.

Le 9 décembre 1841, il présente un rapport relatif à l'introduction de bestiaux étrangers. Puis il donne les raisons du prix élevé de la viande. Selon lui, ce sont l'épidémie et la pénurie des fourrages de 1839 à 1840, l'impôt foncier plus élevé en France qu'à l'étranger, l'énormité des contributions de toute espèce infligées aux établissements agricoles, l'impôt sur le sel qui sert notamment à l'alimentation du bétail, le mauvais régime des eaux qui inondent les prairies. Il en conclut au maintien des droits sur l'introduction des bestiaux étrangers²⁸. « L'économiste comme le philanthrope, dit-il plus loin, se sont alarmés d'un renchérissement de la viande que la mauvaise récolte de fourrages des dernières années a parfois rendu excessif. » Mais l'éleveur rappelle aussi : sans bestiaux, pas de fumier, et sans fumier, pas d'agriculture prospère, c'est-à-dire pas d'ac-

24. *Bulletin du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin*, t. VI, n° 8, 1857, p. 188.

25. *Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne*, 2^e série, t. Ier, 1843, p. 337.

26. *Bulletin du comice agricole...*, op. cit., p. 188.

27. *Ibid.*, p. 188-189.

28. *Annales agricoles du département de l'Aisne*, Société académique de Saint-Quentin, t. XIV, 1842, p. 37 et p. 41.

croissement de population, d'industrie et de commerce. Et il fait la démonstration de son raisonnement. Finalement, Jean-Baptiste Monnot compare l'élevage de notre département à celui du Nord qui, outre la supériorité des produits, comporte beaucoup plus de têtes, chevaux comme bovins. Il propose aussi une meilleure exploitation des prairies.

Quant à la sucrerie de Pontru, on n'en connaît pas la date de création. Plusieurs textes divergent à ce sujet. Selon *l'Argus du Soissonnais*, elle n'existe pas au 1^{er} janvier 1836²⁹. Or, il figurait déjà la mention de distillerie dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste Monnot en juin 1834³⁰. En 1837, elle est exploitée sous forme de distillerie de betteraves. Monnot adresse, en août, au Conseil d'arrondissement des observations sur la loi du 30 janvier précédent, qui régit l'exploitation des distilleries et, selon lui, apporte des entraves à leur bonne marche. En 1840, elle retrouve à nouveau sa vocation de sucrerie, bien qu'accessoirement des racines, surtout de topinambours, y soient encore distillées pour alimenter ensuite le bétail. La sucrerie de Pontru est la première, dans le département de l'Aisne, à avoir adopté les appareils à cuire sous vide de Derosne et Cail³².

En 1843, Monnot étudie dans les *Annales agricoles* de la Société académique de Saint-Quentin le mémoire de J. N. Scherz, expérimentateur du Wurtemberg, intitulé *Culture des plantes fourragères*³³. Il donne la description d'un grand nombre de plantes fourragères et autres trèfles rouge, blanc et incarnat, du mélilot, qu'il a lui-même introduit à Pontru, des luzernes, du sainfoin ou de l'esparcette, des vesces, des pois, des fèves, du fromental (ray gras). Les céréales, le maïs, le sarrasin, l'avoine, le seigle à couper en fourrage vert sont méthodiquement décrits, avec les avantages et les inconvénients que leur culture présente. Suit un long article sur la pomme de terre, le navet, la betterave, les choux-raves, les carottes, les topinambours dont il a introduit la culture massivement dès 1840.

En février 1844, Jean-Baptiste Monnot et le comte de Turenne, de Landifay, sont délégués au Congrès central d'agriculture à Paris. Ils font un long rapport sur cette manifestation, où les questions évoquées sont notamment les oléagineux et les laines. Ils soulignent également la nécessité de la représentation des agriculteurs.

Au concours de la Société académique, une prime et une médaille reviennent à l'exploitant de Pontru pour l'introduction de nouvelles variétés de blé notamment anglais dès 1845. À la demande du Comice, M. de Vilmorin lui envoie des spécimens de semences de blé d'une cinquantaine de variétés. Monnot le prie d'y joindre un échantillon de blé du Canada, dont la beauté l'a frappé à l'Exposition de Londres. Il obtient également une variété de blé qui porte son nom et est remarquée lors de l'exposition de 1849³⁴. Il est encore parmi les délégués du

29. *L'Argus du Soissonnais*, 1^{er} mai 1836, p. 6.

30. Arch. nat., Minutier central des notaires..., *op. cit.*

31. *Bulletin du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin*, t. VI, n° 8, 1857, p. 189.

32. *Id.*, *ibid.*

33. *Annales scientifiques...*, *op. cit.*, p. 132-166.

34. *Bulletin du comice agricole...*, *op. cit.*, p. 189.

même congrès en 1851. Pour éviter la carie du blé, M. Monnot le chaule avec du sulfate de soude par immersion³⁵.

Le troupeau ovin, établi depuis longtemps à Pontru, rapporte des récompenses nationales à son propriétaire. « M. Monnot-Le Roy est placé dans un arrondissement où la plupart des cultivateurs vendent des laines de moyenne finesse. Il ne persévere pas moins à obtenir des laines superfines, sans doute par les circonstances particulières où se trouve sa propriété. Cette observation, faite en 1844, peut être renouvelée aujourd’hui. Son troupeau est resté ce qu’il était autrefois sous le rapport du nombre (500 têtes) et sous celui des qualités du lainage »³⁶. Le jury lui décerne une nouvelle médaille d’argent en 1852³⁷. Ses moutons sont des mérinos, principalement de la race de Naz. L’élevage de Pontru remporte des médailles dans toutes les grandes expositions, de 1834 à 1855³⁸.

Après la mort de son père Charles³⁹, Jean-Baptiste Monnot-Le Roy acquiert le 17 juin 1852, par voie de surenchère, une pièce de terre dépendant du domaine de Priel, d’une superficie de 160 hectares, y compris la garenne du bois de la Rose et tenant à la chaussée Brunehaut. La mise à prix était de 119 000 francs⁴⁰.

Le 9 février 1852, le Comice agricole de l’arrondissement de Saint-Quentin est fondé, détaché de la Société académique. Le mois suivant, Monnot est élu ainsi que Malézieux de Fresnoy-le-Petit⁴¹ et Vinchon de Fluquières comme membre de la commission permanente représentant le canton de Vermand⁴². Plusieurs membres viennent alors de la commune de Pontru : Jean-Baptiste Marchand, cultivateur, Pierre-Antoine Camus, père et fils, propriétaire à Berthaucourt, Jean-Baptiste Ducroquet, Clément Coqu, Geffrotin, Bénoni Vicaire, cultivateurs ; Monnot-Leroy y figure en tant que fabricant de sucre⁴³. À plusieurs reprises, le Comice agricole lui demande de présider le concours pour l’extension des cultures fourragères et cela dès 1852⁴⁴. Le 16 juillet 1853, il est élu à la Chambre d’agriculture, où son expérience et son érudition éclairent de nombreuses questions agricoles et économiques.

Il devient maire de Pontru le 9 mars 1852 succédant à Pierre Antoine Camus, un autre propriétaire terrien précurseur. Il cherche avant tout à améliorer le sort de ses administrés, à augmenter les ressources de la commune et à rendre plus carrossables les voies de communication de la commune⁴⁵.

35. *Id.*, t. I, n° 5, 1852, p. 78.

36. *Id.*, t. VI, n° 8, 1857, p. 188.

37. *Journal de Saint-Quentin*, 26 février 1852.

38. *Bulletin du comice agricole...*, *op. cit.*, t. VI, n° 8, 1857, p. 189.

39. Le 15 avril 1852 à l’âge de 87 ans à Paris, à son domicile du 14, rue Thévenot, XIV^e arrondissement.

40. *Journal de Saint-Quentin*, 3 juin 1852.

41. Commune de Gricourt.

42. *Bulletin du comice agricole...*, *op. cit.*, t. I, n° 1, 1852, p. 15.

43. *Ibid.*, n° 2, p. 29.

44. *Ibid.*, n° 5, p. 76.

45. *Bulletin du comice agricole...*, t. VI, n° 8, 1857, p. 190.

Lors de la séance semestrielle du Comice, le 9 février 1854, Jean-Baptiste Monnot fait un long rapport sur la fermeture des colombiers, à trois dates différentes, pour la préservation des semis et la protection des récoltes. Il explique une discrimination entre le pigeon bizet et le marotte, grands ravageurs, et les pigeons sédentaires qui ne quittent pas la basse-cour. Mais si le bizet est enfermé une fois, on ne l'y prendra plus, et il ira loger dans les clochers ! Toutefois ce dernier est d'une utilité indéniable comme « sarcleur ». Il purge le sol des graines parasites et des grains semés trop drus ! Monnot n'omet pas de rappeler que le pigeon était autrefois à 30 ou 35 centimes, c'était alors le rôti de l'ouvrier. Les fermetures causent sa diminution, et l'augmentation de son prix. À l'issue de ce travail, le préfet prit un arrêté le 19 octobre de la même année allant dans le même sens que les propos de Monnot⁴⁶.

Le 25 novembre 1855, Jean-Baptiste Monnot obtient à l'Exposition universelle une mention honorable (classe XI, préparation et conservation de substances alimentaires) pour deux échantillons de phlegmes et d'esprit de topinambours. La commission des récompenses ne peut laisser dans l'oubli tant de titres et surtout l'introduction déjà ancienne de la culture du topinambour et celle plus récente du mélilot de Sibérie⁴⁷. Le 10 mars 1856, le Comice agricole de la région de Saint-Quentin lui décerne une médaille d'honneur récompensant l'ensemble de ces progrès⁴⁸.

Le 8 août 1857, on apprend le décès à Pontru de Jean-Baptiste Monnot, à l'âge de 62 ans⁴⁹. Il a succombé « aux rapides complications d'une maladie douloureuse et déjà ancienne ». Deux nécrologies sont alors publiées par Félix Ribeyre et Charles Gomart. « On peut avancer, écrit ce dernier, sans aucune exagération, que M. Monnot est un des agriculteurs qui ont le plus contribué aux progrès de l'agriculture dans notre département »⁵⁰.

Paul Monnot, ou un certain désintérêtissement

L'aîné des deux enfants de Jean-Baptiste Monnot, Paul Charles n'a que 23 ans lorsque disparaît son père⁵¹. Il est, dit-on, l'un des plus brillants élèves de l'École centrale. Héritier en indivision avec sa sœur Mathilde du domaine de Pontru et des biens à Estrées, il ne paraît pas avoir été un passionné d'agriculture. C'est cependant dans le milieu agricole qu'il se marie. Le 6 février 1858⁵², il épouse à Origny-Sainte-Benoîte Aline Flore Noémie Bauchart, fille d'Élise et de Virgile Bauchart. Ce dernier est propriétaire terrien et distillateur à la ferme de

46. *Ibid.*

47. *Id.*, t. V, 1856, p. 65.

48. *Id.*, t. VI, n° 8, 1857, p. 189.

49. *Ibid.*, p. 188 sq.

50. *Ibid.*, p. 188.

51. Né à Paris (14, rue Thévenot) le 20 juin 1834.

52. Un contrat de mariage avait été rédigé deux jours auparavant par devant Me Damoisy, notaire à Saint-Quentin.

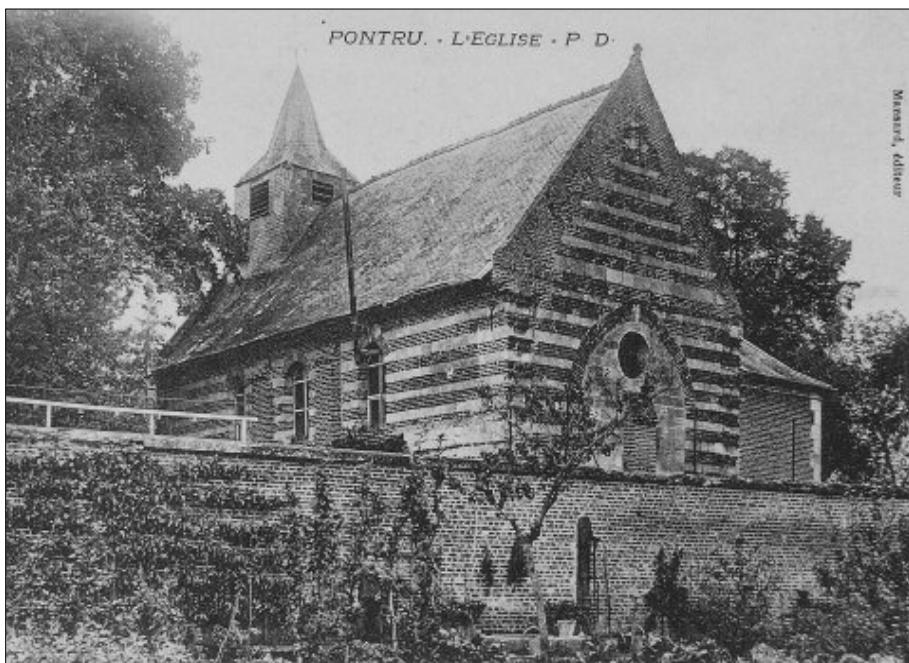


Fig. 37. L'église de Pontru. Carte postale. Coll. part.

Montplaisir à Courjumelles ; il est par ailleurs président du Comice agricole de Saint-Quentin.

Au sein de familles chrétiennes et très pratiquantes, la sienne et celle de son épouse, Paul Monnot fait très vite preuve d'un état d'esprit laïque et républicain. Son épouse est accueillante, notamment avec les prêtres de la paroisse. Peu après son arrivée à Pontru, Aline Monnot offre un chemin de croix à l'église. Son époux, généreux lui aussi, réserve plutôt ses bienfaits à l'école laïque de Bertaucourt. Un seul enfant naît au sein du ménage.

Paul Monnot continue un certain temps l'exploitation de la ferme avec celle de la sucrerie, sous la direction d'un chef de culture ; il s'en lasse rapidement et séjourne peu à Pontru. En mai 1863, des ouvriers de la ferme Monnot sont récompensés par le Comice : Moutier, concierge (on appelait souvent ainsi le chef de culture), 10 ans de service ; Pion, maître valet, 34 ans de service, et Lefèvre, moissonneur et batteur, 33 ans de service.

Cependant, Paul Monnot participe encore aux associations agricoles, il est présent à Saint-Quentin le 19 décembre 1860, à l'inauguration du Cercle des fabricants de sucre et du marché aux sucres. En avril 1862, il remporte un premier prix au concours d'animaux de boucherie, pour des brebis South-Down.

En juillet, Mme Monnot-Lazerme, veuve, tante de Paul et Mathilde, vend avec ceux-ci la maison de Saint-Quentin située au 1, rue de Vesoul, qui vient des arrière-grands-parents Leroy. C'est M. Nave, de Villers-Outréaux, qui l'acquiert. En mars 1863, le frère et la sœur remettent en vente le lot de 160 hectares qui a

été détaché du domaine de Priel⁵³. Mais il n'y a pas d'acquéreur. Fin 1863, Mathilde met en licitation contre Paul quarante-cinq hectares de terres sur Estrées et Gouy⁵⁴. Elle n'a que 27 ans et demeure alors chez les sœurs Augustines, rue de la Santé. Les terres sont vendues à Charles Lecaisne.

Le 16 juin 1864, une société en nom collectif est formée pour l'exploitation de la sucrerie. Le gérant en est Gustave Bocquet, fabricant de sucre à Iwuy. L'objet de cette société est la fabrication du sucre de betteraves et autres matières saccharifères, de la mélasse et des produits dérivant de cette fabrication, et la vente des sucres et autres produits ; elle a pour durée 12 ans et devrait prendre fin le 31 mai 1876⁵⁵. La société augmente son capital en juillet 1866. Elle change de gérant le 21 septembre 1867. Elle est alors dirigée par Adolphe Domengie et Cie.

La ferme de Pontru est à louer en juillet 1864, avec 375 hectares de terres labourables ou tout ou partie des terres par lots. L'affaire est proposée par Me Damoisy, notaire à Saint-Quentin⁵⁶. Le 25 septembre, on ne propose plus que 270 hectares. En février, on met en vente la machine à battre, presque neuve, système Duvoir, avec manège, plancher, escalier et accessoires, par suite de réduction de culture. En avril suivant, est mis en vente un beau matériel de ferme, composé de chariots, tombereaux, brabants doubles et simples en fer, extirpateurs et autres engins agricoles, ainsi que plusieurs attelées de chevaux harnachés. Le 2 décembre, Me Damoisy et son collègue Me Dufour, notaire à Paris, mettent en vente le château de Pontru, non loué, avec parc clos de murs et de rivières, et la fabrique de sucre, louée net 18 000 francs⁵⁷. Ces ventes n'ont pas abouti. En 1867, la ferme du château et 100 hectares qui l'entourent sont encore proposés à la vente⁵⁸. Le samedi 27 juillet 1867 a lieu l'adjudication publique du droit de chasse sur les 390 hectares du domaine, d'un seul tenant⁵⁹. Paul Monnot avait pourtant jusque-là réservé les chasses de Pontru et d'Estrées chaque année dans la presse locale. Il continue pour la ferme de Follemprise à Estrées, bien qu'il ait essayé de la vendre ou de la louer⁶⁰.

La sucrerie de Pontru, à fin de bail, est à louer ou à mettre en société. « Le propriétaire restera intéressé par une partie importante. S'adresser à Me Damoisy ou à Paul Monnot, impasse Royer-Collard n° 4 à Paris ». Bien qu'habitant Paris, Paul Monnot n'oublie pas le Vermandois. En 1872, il donne une somme importante pour le monument de 1870 au cimetière de Saint-Quentin. En 1880, comme membre honoraire de la « Société protectrice des animaux » établie à l'école de Pontru, il adresse à l'instituteur Tronquit neuf beaux ouvrages d'une valeur de 40 francs, pour être distribués en prix aux élèves les plus méritants de cette société.

53. *Glaneur de Saint-Quentin*, 14 avril 1881.

54. *Journal de Saint-Quentin*, 22 novembre 1863.

55. *Id.*, 26 juin 1864 et 29 novembre 1867.

56. *Id.*, 10 juillet 1864.

57. *Id.*, 2 décembre 1866.

58. *Id.*, 20 janvier 1867.

59. *Id.*, 21 juillet 1867.

60. *Id.*, 14 septembre 1873.

Puis il offre encore une belle collection de tableaux classiques, « savoir tableaux pour l'enseignement agricole, pour les insectes nuisibles aux arbres et aux plantes, pour le miel et la cire »⁶¹.

Paul Monnot perd le goût de vivre, il s'en expliquera dans son testament. Il se donne la mort à Paris le 12 avril 1881, à l'aide d'un poêle mobile. Il lègue son corps à la science, demandant qu'il soit utilisé pour la recherche. Il était en effet membre de la Société d'autopsie mutuelle. Il charge la ville de Paris de faire admettre ses dernières volontés : autopsie et service civil pour ses obsèques au cimetière du Père Lachaise. Si sa volonté n'est pas respectée par sa famille, il donne la quotité disponible de ses biens en faveur de la ville de Paris pour la construction d'une école laïque et gratuite de filles. Au cas contraire, il donne 10 000 francs au Conseil municipal de Paris dans le même but, 1 000 francs à la commune de Pontru pour améliorer le mobilier de l'école laïque de garçons. Si l'école de filles était laïcisée, elle aurait droit à la moitié. Il charge François Malézieux, député de l'Aisne, de veiller à l'exécution de ses volontés. Et il précise que son seul fils, Céphas Monnot, n'est pas lésé par ces dispositions puisqu'il héritera de lui plus tôt que probable, s'étant donné la mort à 47 ans.

L'envoyé de la ville de Paris, averti par le docteur Coudereau, se présentant au domicile parisien, est trompé par la personne qui le reçoit ; elle lui affirme que M. Monnot est souffrant et qu'on enverra de ses nouvelles. Le commissaire de police, cependant prévenu par une lettre du défunt, et le préfet de police donnent le permis d'inhumer à Pontru. Le fils Monnot et sa mère font emmener la dépouille mortelle à Pontru pour l'inhumer religieusement. Le représentant de la ville de Paris arrive trop tard à Pontru. L'affaire est évoquée le 10 avril devant le Conseil municipal et n'eut, semble-t-il, pas de suites légales. Le testament du 19 novembre 1880 était suivi d'un codicille en date du 6 février 1881 : « Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal et je demande humblement pardon à tous ceux et à toutes celles que j'ai pu offenser volontairement ou involontairement »⁶². Madame Paul Monnot, confinée dans son chagrin, se retire dans un couvent parisien, où elle semble avoir terminé ses jours.

Céphas Monnot ou le retour aux sources

Céphas Monnot⁶³ est élève de l'École militaire de Saint-Cyr lors de la disparition de son père. Il n'a que 22 ans et se destine à la carrière militaire. Dans un premier temps, il souhaite se débarrasser de ce bien de famille encombrant : le 29 décembre 1883, la ferme est mise en vente avec 120 hectares de terre, pour 80 000 francs. Tout porte à croire qu'elle n'est que louée. Mais Céphas s'en désintéresse totalement. Il épouse vers 1887 Madeleine Chancerel, d'origine parisienne. En 1889 il est nommé sous-lieutenant au 27^e de Ligne, en 1890, lieute-

61. *Le Glaive de Saint-Quentin*, 9 mai et 18 novembre 1880.

62. Th. Collart, *op. cit.* ; *Le glaneur de Saint-Quentin*, 14 avril 1881.

63. Céphas Paul Virgile Jean-Baptiste Monnot est né à Pontru le 1^{er} juin 1859.

nant au 87^e R.I. En 1892, il est affecté avec le grade de capitaine au 9^e Régiment territorial. En 1897, pour cause de fin de bail, la ferme du château est à nouveau mise en vente, les 26 et 27 novembre, avec le matériel de culture : vingt-huit chevaux garnis, trente-cinq vaches et génisses, six chariots, quatre tombereaux, etc.⁶⁴. Cette cession n'aboutit pas plus.

Cependant, quelques années plus tard, la famille Monnot, qui a cinq enfants, s'installe au château et Céphas Monnot exploite la ferme avec un régisseur. Le château, retrouve son animation perdue au temps de Paul Monnot. L'heureuse famille de Céphas Monnot en occupe maintenant la moitié. Mathilde Monnot, la tante de Céphas, celle que les habitants nomment affectueusement « Mademoiselle », habite l'aile droite, des Rameaux à l'automne alors que l'hiver, elle vit à Paris, 25 rue Saint-Sulpice. Dès son retour, « tout dans la maison marche à son compte ». Elle ouvre ses armoires et ses buffets et l'on n'utilise plus que son linge et son argenterie. Puis, une fois la sainte Catherine venue, Mademoiselle repart à Paris.

C'est une personne généreuse. Elle le peut, puisqu'elle a toujours gardé sa part indivise du domaine, qu'elle loue à son neveu. C'est elle qui a fait élever la grotte à Notre-Dame de Lourdes, en remerciement de la protection de la Vierge en 1870. Elle soutient des enfants orphelins ou malheureux, qu'elle place à ses frais quand c'est nécessaire dans l'une ou l'autre famille d'accueil. Le dimanche, à la messe, où Madame Monnot chante, sa fille tenant l'harmonium, Mademoiselle occupe un prie-Dieu près des fonts baptismaux. Elle prend près d'elle successivement une des fillettes qui se prépare à la première communion. Elle réunit le dimanche après-midi au château les Enfants de Marie et enseigne le catéchisme le vendredi soir. Elle se confesse à Fayet chez les prêtres du Sacré-Cœur, à Saint-Clément. Après la Grande Guerre, Mademoiselle ne revient pas à Pontru, elle finit ses jours à Paris, où elle s'éteint en 1925.

Céphas Monnot a un bureau dans le château, où il reçoit le personnel, et un autre à la ferme, d'où il surveille l'exploitation. Plusieurs familles se succèdent comme régisseurs du domaine : les Serant, les Mulot puis les Dupire qui y sont toujours au moment de la Première Guerre mondiale. La fabrique de sucre devient la propriété des Carpeza d'Hervilly. Elle est administrée par Odilon Carpeza.

La saison de chasse amène de nombreux voisins invités, les Tascher de Fresnoy, les Vion de Bihécourt et ceux de Sainte-Émilie. Des officiers, anciens amis de Céphas, la parenté de Madame Monnot y participent également. Dans les années 1880, Céphas Monnot fait procéder à des fouilles autour du tumulus de Pontru. On y découvre des vestiges gallo-romains, dont une importante collection orne son bureau.

Il s'occupe de l'instruction de ses enfants. Pour l'aînée, Cécile qui aime la peinture, un artiste vient de Paris chaque semaine lui donner des leçons, on lui installe un atelier à l'étage. Pierre fait ses études à Saint-Clément chez les prêtres

64. *Journal de Saint-Quentin*, 23 septembre 1897.

du Sacré-Cœur de Fayet⁶⁵. Marguerite s'adonne à la musique et au piano⁶⁶. André⁶⁷ et Louis sont les deux cadets de la famille.

Une ferme modèle en 1903

En 1903, un jeune étudiant de l’Institut agricole de Beauvais, âgé de 19 ans, vient passer deux mois et les vacances de Pâques à Pontru, pour y élaborer sa thèse de fin d’études, *Une ferme dans le Vermandois*⁶⁸. Henri Turbaux est l’un des fils du docteur Turbaux de Saint-Quentin. Chaleureusement accueilli par Céphas Monnot, le jeune homme rédige un travail sérieux avec plans de la ferme et du terroir et de nombreux tableaux comparatifs. La géologie, l’hydrographie, la climatologie sont étudiées. Henri Turbaux présente également sommairement l’agriculture, le commerce, les voies de communication, la faune et la flore. Il donne la qualité et le prix des terres (de 1 000 à 3 000 francs l’hectare), car si une partie est argilo-calcaire, la plupart est crayeuse.

Les bâtiments, sis à l’ouest du château, sont décrits de façon précise. Il y a d’abord la maison du contremaître où l’on retrouve également le bureau de Céphas Monnot. On y découvre aussi quatre granges et un grenier à blé, deux écuries, deux bouveries, une porcherie, une vacherie, le pigeonnier, le poulailler et les bergeries qui peuvent accueillir jusqu’à mille bêtes. La traction est assurée par trois attelées de six bœufs, une de quatre bœufs et douze chevaux. Le troupeau de moutons, principale spéculation, à l’origine formés de croisés South Down-Berrichon, est remplacé depuis peu par des Dishley-Mérinos. Il compte trois cent trente-sept mères. Des bovins sont destinés à la boucherie et une attelée de bœufs est renouvelée chaque année.

Les ouvriers ont des horaires différents en fonction des saisons et des activités : ils sont pour les charretiers, du printemps à l’automne, de 12 heures et demie. La journée est coupée par le déjeuner d’une demi-heure, le matin, d’une heure au repas de la mi-journée, du goûter (er’chiner), d’une demi-heure l’après-midi (prangère). Chaque quart de jour est encore coupé d’une pause d’un quart d’heure, la « pipe ou fumée ». Ces repos s’imposent autant à l’homme qu’aux animaux de trait, car le charretier est presque toujours à pied, sauf lors des transports, et encore.

Les journaliers, n’assurant pas les soins aux animaux (nourriture, pansage, garnissage), font un peu moins d’heures. Il y a ceux du pays qui sont logés, des saisonniers sédentaires ou des camberlots logés en cantine. Ils sont moins considérés que les charretiers, les bouviers, le berger et son aide, et l’homme de cour. Les charretiers et les bouviers sont payés au mois en fonction des saisons pour un total de neuf cents francs l’an. Les autres sont payés soit à l’heure, soit à la tâche.

65. Il sera jésuite. Il est décédé à Lille en 1956.

66. Elle va entrer au couvent, où elle est décédée en 1976.

67. Décédé en 1963.

68. Henri Trubaux, *Une ferme dans le Vermandois*, Compiègne, 1903.

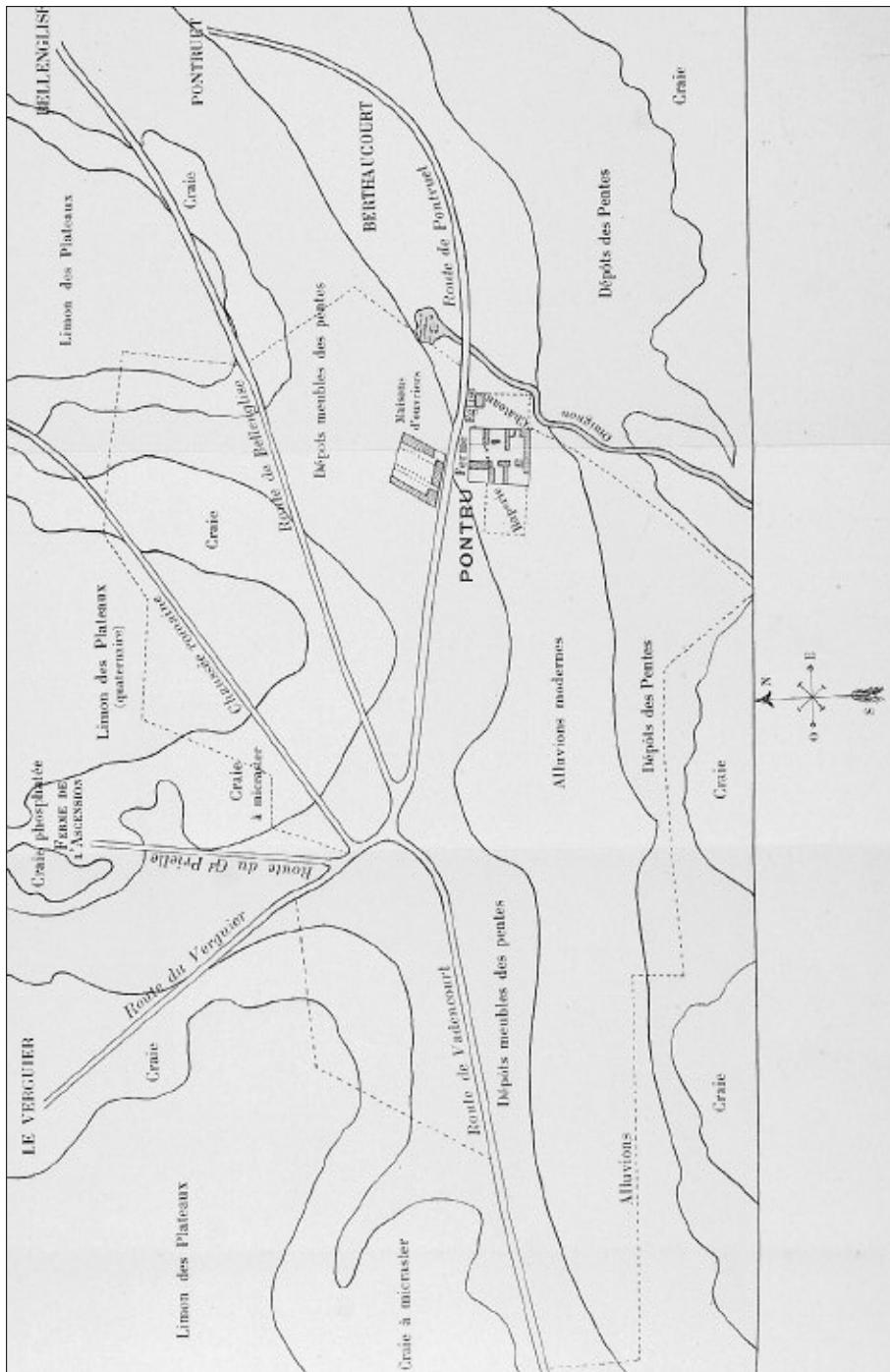


Fig. 38. Plan de la ferme de Pontru. Tiré de Henri Trubaux, *Une ferme dans le Vermandois*, Compiègne, 1903, h. t.

Henri Turbaux décrit l'assoulement. Il n'y a plus de jachères. On connaît déjà un assoulement perpétuel avec apports : soit sur dix ans avec des betteraves, ou sur sept ans avec céréales et fourrage. Il donne les rendements. La question des engrains ou apports en nature (fourrage enfoui, fumier) est longuement étudiée, avec aussi l'épandage, avantageux pour les « cranettes » des boues de fabrique, par un astucieux montage de tuyaux alimentant de petits fossés parallèles creusés à la charrue. Les matières essentielles que prend dans le sol une récolte sont chiffrées.

La comptabilité n'est pas négligée, ni un inventaire détaillé. L'élève se permet même quelques suggestions.

Le départ des Monnot de Pontru

En août 1914, la famille, devant les bruits d'invasion, se réfugie d'abord à Saint-Quentin. Pendant ce temps, les Uhlans occupent la ferme où réside encore Mlle Mathilde⁶⁹.

En 1917 le chef de famille part pour la Belgique, avec les évacués de la ville. Plus encore que les autres, la guerre l'affecte douloureusement et surtout la séparation d'avec les siens envoyés vers Noyon⁷⁰. Comme tous les villages du canton de Vermand, Pontru est entièrement pillé et dynamité. La famille exilée se retrouve à Paris, 25 rue Saint-Sulpice. On apprend le décès de Céphas Monnot, survenu le 14 mai 1919, âgé seulement de 60 ans⁷¹.

Aucun des enfants, après le décès du père de famille, n'a le courage ou la possibilité de reprendre l'exploitation et la demeure ruinées. Elles sont mises en vente et acquises par M. Auguste Piat, minotier du Nord, qui en assure la reconstruction et y fonde son foyer en 1924.

Monique SÉVERIN

69. Lettre de Louis Monnot à Georges Plume (10 août 1978).

70. M. et G. Pion, *op. cit.*

71. *Bulletin de l'Aisne*, 22 mai 1919.